

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/38  
10 novembre 2001

(01-5619)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Quatrième session  
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: français

## SÉNÉGAL

### Déclaration de S.E. Mme Aïchatou Agne Pouye, Ministre des petites et moyennes entreprises et du commerce

Je voudrais tout d'abord, au nom de S.E. Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, du gouvernement sénégalais, de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, exprimer nos sincères remerciements pour l'accueil chaleureux et l'attention dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans cette belle ville de Doha.

C'est un réel motif de satisfaction pour nous, Sénégalais, que les présentes assises de l'Organisation mondiale du commerce se déroulent au Qatar, pays ami, appartenant comme le Sénégal à la UMMAH ISLAMIQUE et avec lequel nous entretenons des relations de coopération visant la promotion des échanges notamment entre les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI).

Ce début de millénaire est encore marqué par la violence et la terreur, si l'on se réfère aux événements tragiques survenus le 11 septembre 2001 aux États-Unis, et qui à n'en pas douter ne manqueront pas d'avoir des répercussions négatives sur le commerce mondial.

C'est le lieu pour moi d'affirmer toute ma conviction que la paix est une exigence du développement. Par la même occasion, je voudrais saluer l'initiative récente prise par le Président de la République du Sénégal, S.E. Maître Abdoulaye Wade, de réunir, à Dakar, ses pairs africains, en vue de la conclusion du "PACTE AFRICAÏN CONTRE LE TERRORISME" destiné à lutter contre toute forme de violence et d'assurer le développement du continent dans la paix et la concorde.

La quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tient en ce début de nouveau millénaire doit symboliser à notre sens une nouvelle ère dans les relations commerciales internationales, marquée par la fin de la marginalisation des maillons les plus faibles de la communauté internationale dans le commerce mondial.

En effet, en dépit d'immenses efforts d'assainissement de l'environnement entrepris dans beaucoup de pays, l'Afrique reste toujours en marge des échanges internationaux, sa part dans le commerce mondial ayant régressé de 3,1 pour cent en 1990 à moins de 2 pour cent actuellement.

De manière générale, la part des pays en développement dans le commerce mondial a tendance à diminuer depuis 1998.

Or, en ratifiant en 1995 les Accords de Marrakech, notre pays avait bien voulu affirmer sa foi dans le système commercial multilatéral en tant que facteur de croissance et de stabilité.

Toutefois, au terme de sept ans de fonctionnement de l'OMC, force est de constater que les acquis obtenus sont nettement en deçà de nos attentes.

Les pays en développement, en général, surtout les PMA, ont supporté la lourde charge que constitue la mise en œuvre des Accords de l'OMC, qui, en réalité, s'est traduite par une hausse de leurs importations alors que leurs exportations se heurtent à un certain nombre d'obstacles (crêtes tarifaires, progressivité des droits de douane, normes techniques, etc.).

Je rappelle d'ailleurs que le Sénégal vient d'être admis dans la catégorie des PMA par les Nations Unies, depuis mars 2001.

Dans le même ordre d'idée, l'application de certains Accords de l'OMC pose encore de nombreuses difficultés à nos pays. Il convient de les examiner en vue d'en limiter les distorsions et les asymétries.

Dans cette perspective, il nous paraît urgent de faire prendre en compte nos priorités du moment qui, sans être exhaustives, tournent autour des questions suivantes:

- la prise en compte immédiate des préoccupations liées à la mise en œuvre; et
- un meilleur accès aux marchés.

Concernant cette importante question, nous nous félicitons, d'une part, de l'initiative "Tout Sauf Armes" de l'Union européenne en faveur des PMA et, d'autre part, de l'AGOA, que les États-Unis d'Amérique viennent d'instituer au profit des pays de l'Afrique subsaharienne.

À cet égard, nous souhaitons un accroissement des possibilités d'accès aux marchés de nos principaux partenaires, pour nos biens et services, notamment par **l'assouplissement des règles d'origine**;

Plus particulièrement, nous insistons sur la suppression des subventions à l'exportation et des crédits à l'exportation des produits des pays développés qui viennent concurrencer de façon déloyale, sur nos propres marchés, notre production agricole et/ou industrielle.

S'agissant de l'Accord sur l'évaluation en douane, nous souhaitons avoir la possibilité d'appliquer les valeurs minimales pour un certain nombre de produits limitativement énumérés et ayant un caractère stratégique pour nos économies, ainsi que le préconisent les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

De même, un traitement spécial et différencié doit être accordé à nos pays dans le secteur de l'agriculture pour répondre aux besoins de sécurité alimentaire; à ce titre, il est grand temps que la "Décision ministérielle de Marrakech en faveur des pays importateurs nets de denrées alimentaires" soit enfin rendue opérationnelle.

Au niveau du commerce des services, la libéralisation de l'accès aux marchés est vivement souhaitée pour les secteurs et modes de fournitures présentant de l'intérêt pour nos pays, tels que le tourisme et les services connexes, la santé et les services connexes, les services professionnels, le bâtiment et les travaux publics.

Pour les droits de la propriété intellectuelle, nous soutenons le projet de Déclaration ministérielle tendant à faire prendre aux Membres des mesures appropriées en vue de faciliter l'accès de nos populations aux médicaments essentiels et à moindre coût.

Dans le domaine de la coopération technique et du renforcement des capacités, ma délégation se félicite du Programme du Cadre intégré visant à établir un modèle de renforcement des capacités cohérent et bien intégré dans la stratégie de lutte contre la pauvreté des PMA. Son élargissement à un

plus grand nombre de pays et sa mise en œuvre immédiate constituent à présent la priorité fondamentale.

En outre, nous insistons sur le besoin d'une amélioration du fonctionnement de l'assistance technique de l'OMC grâce à une augmentation sensible du budget ordinaire destinée à son financement.

Par ailleurs, il me plaît de souligner que certains de nos pays se sont engagés dans une œuvre de construction régionale et sous-régionale.

Dans ce cadre, le Sénégal soutient le développement des organisations d'intégration qui constituent un maillon essentiel, susceptible de dynamiser l'esprit d'entreprise et les capacités individuelles.

La réalisation de ces espaces contribuant à la consolidation du système commercial multilatéral, il est souhaitable que l'OMC étende à de tels ensembles l'attention qu'elle porte aux États qui la composent.

À ce stade, il est important d'inviter la communauté internationale à accorder tout l'intérêt requis aux PMA dont 34 sur 49 sont africains.

Il convient de leur réserver un traitement à la mesure de leur situation, en cherchant à leur ouvrir la voie vers un changement réel et positif.

Nous ne saurions conclure sans évoquer la question de la dette qui mobilise en moyenne quatre à cinq fois la valeur des recettes d'exportation de certains de nos pays.

Si nous voulons que la libéralisation des échanges et le renforcement du cadre multilatéral contribuent à une meilleure insertion des pays en développement dans l'économie mondiale, il faut donc libérer le commerce et le développement du poids de la dette.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que le "Nouveau partenariat pour le développement en Afrique" a été récemment adopté à Abuja (Nigéria) par nos chefs d'État comme une alternative aux politiques de développement jusqu'ici préconisées pour notre continent.

J'aimerais enfin et une fois de plus souligner la nécessité d'intégrer pleinement les préoccupations de nos opinions publiques qui, déjà affectées par les effets des Accords issus du Cycle d'Uruguay, suivent avec beaucoup d'appréhension l'évolution des négociations commerciales multilatérales.

Ce n'est qu'en agissant de la sorte que nous arriverons à améliorer l'image de l'OMC auprès de nos populations et à instaurer un dialogue fécond entre notre Organisation et la société civile.

---